RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 C 00002
Numéro SIREN : 818 062 846
Nom ou dénomination : FIELD

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2017 sous le numéro de dépôt 2828

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

Cabinet BERTAUD CALLET
3 rue Saint Julien
54000 Nancy

V/REF :
N/REF : 2016 C 2 / 2017-A-2828

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 07/06/2017, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 28/04/2017
- Démission(s) d'administrateur(s)

Concernant la société

FIELD
Groupement d'intérêt économique
6-8 rue du Sergent Blandan
54000 Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-2828 le 07/06/2017
R.C.S. NANCY 818 062 846 (2016 C 2)

Fait à NANCY le 07/06/2017,
LE GREFFIER ASSOCIE

TRIBUNAL DE COMMERCE
NANCY

GIE « FIELD »
Groupement d'Intérêt Économique
Régi par les articles L.251-1 et suivants du Code de commerce
6-8 Rue Sergent Blandan – 54000 NANCY
RCS NANCY 818 062 846

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY
Dépôt du
07 JUIN 2017
R.C.S. N° 16 C 2

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES MEMBRES

EN DATE DU 28 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept,
Le vingt-huit avril,
A quinze heures,

Les membres du GIE FIELD, Groupement d'Intérêt Économique au capital de 5.000 € divisé en 5 parts de 1.000 €, sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de l'Administrateur.

Sont régulièrement représentées :

- La SARL INFINITY
 membre porteur de 1 part
- La SARL PERFORMANCE
 membre porteur de 1 part
- La SARL 4 F
 membre porteur de 1 part
- La SARL MAN MADE
 membre porteur de 1 part
- La SARL LAND OF THE BEARS
 membre porteur de 1 part

Toutes représentées par Monsieur Igor FOSSEUX, gérant ----------

Ensemble porteurs des CINQ PARTS, ci 5 parts
qui constituent l'intégralité du capital social

L'assemblée est présidée par Monsieur Igor FOSSEUX – Administrateur – lequel constate que tous les membres du Groupement sont régulièrement représentés et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un Administrateur,
- Pouvoirs pour formalités

Monsieur Nicolas FOSSEUX confirme sa démission de ses fonctions d'administrateur avec effet à compter de ce jour.

Le Président met alors aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Nicolas FOSSEUX de ses fonctions d'administrateur du groupement avec effet à compter de ce jour. Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion et elle décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

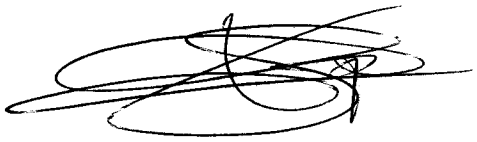
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quinze et de tout ce qui précède, le présent procès-verbal a été établi et signé par les participants.

Igor FOSSEUX



Nicolas FOSSEUX

